



Elections statutaires

Pourquoi vous choisirez le SNABF Solidaires

Les élections statutaires dont le vote aura lieu du 25 mars au 8 avril par correspondance ou par vote électronique vont déterminer les noms de vos représentants durant les quatre prochaines années de votre carrière.

Pourquoi le vote SNABF Solidaires plutôt qu'un autre ?

un réseau dense de militants

Le SNABF Solidaires c'est :

- le 1^{er} syndicat aux élections sociales,
- 2 000 adhérents présents partout,
- 300 élus et délégués,
- 130 commissaires formés et expérimentés,
- la gestion de 18 CE et 19 CHSCT.

800 évaluations reçues et traitées

tous les ans par la permanence et nos commissaires, ce travail en amont est essentiel et permet de peser efficacement face à la Banque.

un syndicat combatif et responsable

Le SNABF Solidaires c'est le choix d'un syndicat combatif toujours dans l'action pour créer le rapport de force pour la négociation et qui a signé les accords d'entreprise quand ceux-ci étaient bénéfiques pour le personnel (accord salarial, accord d'intéressement, accord sur la participation ...).

le vote blanc nuit gravement au quorum

au risque de tirages au sort effectués au sein de tout le personnel de la catégorie concernée ! Nous appelons à voter pour des listes plutôt que de laisser place au hasard !

la défense de tout le Personnel

Le SNABF Solidaires est présent dans toutes les catégories et dans la plupart des collèges. Nous défendons tout le Personnel (titulaires, contractuels, cadres, non-cadres, maîtrise) sans considération d'une appartenance syndicale !

un syndicat indépendant de toute centrale politique

Membre d'une Union syndicale, nous ne subissons pas une position centrale qui nous serait imposée comme c'est le cas des confédérations.